RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

Paris, le 31 janvier 2025

Autorité environnementale

Nos réf. : AE/25/151
N° dossier : 2025-015
Affaire suivie par : Laurent MICHEL
laurent.michel@developpement-durable.gouv.fr
Tél. : 01 40 81 90 32
Courriel : ae.igedd@developpement-durable.gouv.fr

Le Président de l'Autorité environnementale

à

Monsieur le Directeur de l'énergie
Direction générale de l'énergie et du climat

Objet : Accusé de réception d'une demande d'avis de l'Autorité environnementale (Ae).
Dossier : Demande de prolongation de la concession H à Dommartin-Lettrée (51) par les sociétés Vermilion Exploration et IPC Petroleum France.

Conformément à l'article R. 122-17 du code de l'environnement, vous m'avez adressé par courrier du 23 janvier 2025 un dossier de demande d'avis, relatif au plan ou programme cité en objet.

J'accuse réception de ce dossier, parvenu complet à l'Autorité environnementale le **30 janvier 2025**

Conformément au IV de l'article R. 122-21 du code de l'environnement, l'Autorité environnementale formulera son avis dans un délai de trois mois à compter de cette date.

Cet avis sera, dès son adoption, mis en ligne sur le site internet de l'Ae à l'adresse suivante : http://www.igedd.developpement-durable.gouv.fr/l-autorite-environnementale-r145.html et vous sera notifié.

Le Président de l'Autorité environnementale

Laurent MICHEL

Autorité environnementale